



HAL
open science

Quand un Renart conte une histoire de loup-garou

Corinne Pierreville

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville. Quand un Renart conte une histoire de loup-garou. Aurélie Barre; Valérie Méot-Bourquin. Du Temps que les bestes parloient. Mélanges offerts à Roger Bellon, Classiques Garnier, pp.263-288, 2018, 978-2-406-06799-3. 10.15122/isbn.978-2-406-06800-6.p.0263 . hal-01964915

HAL Id: hal-01964915

<https://hal.science/hal-01964915v1>

Submitted on 10 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Corinne Pierreville

Professeur de langue et littérature médiévale à l'université Lyon 3
CIHAM-UMR 5648

paru dans *Du Temps que les bestes parloient. Mélanges offerts à Roger Bellon*, sous la direction de V. Méot-Bourquin et A. Barre, Paris, Garnier Flammarion, 2018, p. 263-288

Quand un Renart conte une histoire de loup-garou

Renart le Contrefait est une œuvre volumineuse et foisonnante de plus de 32000 octosyllabes composée par un auteur anonyme, originaire de Troyes, simple fils d'épicier ayant renoncé à la clergie pour se marier et devenir apothicaire¹. Dernier avatar du *Roman de Renart*, il récrit des épisodes tirés de branches antérieures centrées sur la figure du goupil, mais à l'image des grandes sommes romanesques des XIII^e et XIV^e siècles, il s'inspire également des formes les plus diverses de la littérature de son temps, les *exempla*, les fables et les fabliaux, l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, le *Roman de la rose* de Jean de Meung, *Athis et Procelias*, *Alexandre*, ou encore les lais, comme le *Rossignol* et le *Bisclavret*, qui viennent nourrir son inspiration et servir d'illustration à son propos, lors d'un brillant exercice où la transposition ne se limite jamais à l'imitation servile, mais permet d'apporter un éclairage singulier sur ces textes bien connus de son auditoire². L'analyse de la réécriture du *Bisclavret*, deux siècles après Marie de France, nous permettra de dégager certaines caractéristiques du travail mené par le romancier sur le matériau littéraire antérieur³.

Quatre manuscrits sensiblement distincts les uns des autres nous ont transmis le *Contrefait*. Grâce aux travaux de Gaston Raynaud et Henri Lemaître⁴, on en connaît la seconde version rédigée entre 1328 et 1342, nommée *B1* ou plus simplement *B*, tirée du manuscrit de Vienne, Österreichische Nationalbibliothek 2562. Les manuscrits BnF fr. 369 et BnF fr. 370 présentent la version *B2*, proche de *B*. La première version du roman, *A*, composée entre 1319 et 1322, est conservée dans le manuscrit BnF fr. 1630 et consultable en ligne sur le site *Gallica*⁵. Si l'édition intégrale de ce manuscrit est en préparation⁶, quelques-uns de ses fragments ont fait l'objet d'éditions séparées⁷, en

¹ Voir J. Flinn, *Le Roman de Renart, dans la littérature et dans les littératures étrangères au Moyen Âge*, Toronto, University of Toronto Press ; Paris, Presses universitaires de France (University of Toronto Romance Series, 4), 1963, chap. VIII, p. 364-441 et *Le miroir de Renart. Pour une redécouverte de "Renart le Contrefait"*, éd. Craig Baker, Mattia Cavagna, Annick Englebert et Silvere Menegaldo, Louvain-la-Neuve, Publications de l'Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain (Textes, études, congrès, 27), 2014.

² Voir aussi Jean R. Scheidegger, *Le Roman de Renart ou le texte de la dérision*. Genève, Droz, 1989 (Publications romanes et françaises, 188, p. 339 : « *Renart le Contrefait* accumule les citations, les références, dans un désordre où seule la fiction héritée des anciennes branches de *Renart* amène un semblant d'ordre. Plaçant côte à côte les objets partiels (les citations) d'un savoir encyclopédique, il ne se structure que par ce geste de collage, de réécriture, citant, traduisant, rimant des dizaines et des dizaines de fragments d'œuvres hétéroclites. »

³ Le lai est cité d'après l'édition établie par A. Micha, *Les Lais de Marie de France*, Paris, GF-Flammarion, 1994, *Bisclavret*, p. 126-142.

⁴ *Le Roman de Renart le Contrefait*, éd. Gaston Raynaud et Henri Lemaître, Paris, Champion, 1914, réimprimé Genève, Slatkine, 1975, 2 tomes. À la suite d'une erreur reproduite durant tout le XX^e siècle, l'édition de la version *B1* établie par Raynaud et Lemaître est présentée par les dictionnaires de la littérature comme l'édition de la version *A* contenue dans le ms. BnF fr. 1630, encore inédit pour le moment.

⁵ Ce manuscrit est consultable en ligne sur le site : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b520009475/f386.image.r=Renard%20le%20Contrefait.langFR>

⁶ Dans le cadre de l'UMR 5648 (CIHAM), une équipe de médiévistes placée sous ma direction prépare actuellement l'édition de la version *A* contenue dans le manuscrit BnF fr. 1630 pour les éditions Honoré Champion. Je remercie chaleureusement Roger Bellon de m'avoir fait l'honneur et l'amitié de figurer dans cette équipe éditoriale.

⁷ P. Tarbé, *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François 1^{er}*, Reims, Régnier, 1851 (Collection des poètes de Champagne antérieurs au XVI^e siècle, 13) ; A. Rigault, *Procès de Guichard, évêque de Troyes (1308-1313)*, Paris, Picard, 1896 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, 1) ; R. Biket, *Il corno magico, a cura di Margherita Lecco*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2004 (Gli Orsatti. Testi per un Altro Medioevo, 24).

particulier le passage correspondant au lai du *Bisclavret*⁸, que le manuscrit 1630 est le seul à contenir et dont nous proposons en annexe une nouvelle édition, revue et corrigée.

Alors qu'il est parfois difficile d'établir avec précision si le *Contrefait* s'inspire d'un récit antérieur ou s'il en présente la première trace écrite⁹, l'intertexte constitué par le lai de Marie est indéniable¹⁰, comme le prouvent les dates respectives de composition des œuvres, le choix du terme désignant le loup-garou, l'hapax *Bisclavret* devenu *Biclarel* dans le roman¹¹, ainsi que la place occupée par cette réécriture, juste après la reprise du lai du *Rossignol*. Le premier trait notable de cette adaptation consiste dans une tendance à l'amplification caractéristique de notre auteur : le nombre d'octosyllabes consacrés au conte celtique augmente sensiblement, passant de 318 à 444 vers. Ces chiffres masquent pourtant une vraie disparité, car les éléments saillants de l'intrigue sont transposés de manière quasi similaire. Le lecteur retrouve l'univers qu'il connaît grâce au lai, le couple initial perturbé par les absences du héros se transformant périodiquement en bête sauvage, l'aveu du secret à l'épouse apparemment explorée, mais secrètement aimée d'un autre, le vol de l'objet nécessaire pour retrouver une apparence humaine, la vie menée dans les bois par le loup conservant pourtant intelligence, mémoire et raison, la rencontre d'un roi compatissant auquel la bête prête allégeance et se soumet docilement, les retrouvailles à la cour avec la dame, le comportement agressif du loup à son égard, les soupçons du souverain, l'aveu de la faute commise par l'épouse, la restitution de l'habit nécessaire à la métamorphose et le châtiment de la coupable. Comment expliquer alors l'accroissement de près d'un tiers du récit entre le lai et le roman ?

Il tient en grande partie au traitement des paroles prononcées par la dame afin de pousser son époux à la confiance. Marie de France ne faisait entendre la voix de son héroïne qu'en vingt-cinq vers de discours direct. Le *Contrefait* ne consacre pas moins de cent vingt-six vers à la parole féminine, soit cinq fois plus. L'auteur entend ériger l'épouse en un personnage majeur doté d'une psychologie complexe qui se dévoile et s'approfondit au fil de ses interventions. Le discours de la femme du *Bisclavret* esquissait quelques éléments que le romancier recompose afin d'en exploiter toutes les implications dramatiques : les serments d'amour, les allégations sur la nécessité de la confiance au sein du couple, la crainte d'apprendre le chevalier épris d'une autre, la souffrance intérieure menant à songer à la mort. Le romancier se livre cependant à un véritable travail de recréation en construisant une longue argumentation dont la mécanique implacable converge en une seule et unique direction, acculant le

⁸ Voir A. Hopkins, « *Melion* » and « *Biclarel* »: *Two Old French Werwolf Lays*, Liverpool, University of Liverpool, Department of French (Liverpool Online Series. Critical Editions of French Texts, 10) ; G. Raynaud et H. Lemaître, *Le Roman de Renart le Contrefait*, op. cit., tome 2, notes, p. 235-239 ; P. Tarbé, *Poètes de Champagne...*, op. cit., p. 138-151.

⁹ C'est le cas par exemple de l'épisode de la *nonnette*, conservé par ailleurs dans un fabliau du XIV^e siècle dont on ignore s'il est antérieur à 1319. Voir à ce sujet L. Rossi, « Tout en étant incontournable, le *Nouveau Recueil Complet des Fabliaux* est-il vraiment irréprochable ? », *L'Étude des fabliaux après le Nouveau recueil complet des fabliaux*, éd. par O. Collet, F. Maillot et R. Trachsler, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 208.

¹⁰ Voir C. Beretta, « Una tarda rielaborazione del *Lai de Bisclavret* di Maria di Francia : l'episodio di Biclarel nella prima redazione di *Renart le Contrefait* », *Medioevo romanzo*, 14, 1989, p. 363-377, en particulier p. 367. C. Beretta indique cependant que d'autres influences se sont très certainement exercées sur l'épisode. Il existe par ailleurs une adaptation du *Bisclavret* de Marie en vieux norrois. Voir l'article d'A. Hopkins, « *Bisclavret to Biclarel via Melin and Biclarel* : the development of a misogynous lai », *The Court Reconvenes : Courtly Literature Across the Disciplines*, éd. Barbara K. Altmann, et Carleton W. Carroll, Woodbridge et Rochester, Brewer, 2003, p. 317-323, qui examine les quatre variations sur le thème du loup-garou à partir du *Bisclavret*, de *Melion*, du *Biclarel*, et de l'adaptation norroise.

¹¹ Sur ce nom lui-même, on pourra lire les interprétations proposées par J. Loth, « Le lai du *Bisclavret* : le sens de ce nom et son importance », *Revue celtique*, 44, 1929, p. 300-307 et de H. Schwerteck, « Eine neue Etymologie von *Bisclavret* », *Romanische Forschungen*, 104, 1992, p. 160-163.

malheureux à l'aveu, réduisant à néant ses défenses, ses scrupules et sa plus élémentaire prudence afin de le contraindre à confier le secret qui causera sa perte.

L'héroïne use d'armes diverses pour y parvenir, maniant à merveille les arguments religieux qui érigent l'honnêteté mutuelle en résultat de la volonté divine¹², les menaces voilées de châtement que le pécheur coupable envers Dieu ne peut manquer d'endurer, les protestations les plus véhémentes de tendresse, de dévouement et de loyauté, et la culpabilisation systématique du Biclarel accusé de briser l'harmonie conjugale, d'attirer sur son innocente moitié le courroux du Ciel, de la contraindre à se séparer de lui, voire de la pousser au suicide. La dame réussit toujours à trouver les accents les plus sincères au moment où elle énonce les contre-vérités les plus flagrantes, glissant des remarques exactes, des faits incontestables et des énoncés gnomiques au cœur d'une accumulation de mensonges :

« Comtant pancez que gié le die ?
 Vous estes mes cuers et ma vie,
 M'esperancë et m'atandue !
 La foi de Dieu avroie perdue
 Et d'anfer portiere ceroie,
 Se vostre secré reveloie !
 An vostre secré gist m'anneur ;
 Ce sevent tuit, grant et meneur.
 Vostres cecrez, c'est ma chevance,
 C'est ce qui m'onneure et avance !
 Vostres secrez an vie me tient ;
 C'est ce qui toute me soutient.
 Molt cherroië an mal degré,
 Ce reveloie vostre secré ;
 Mout seroie or famë a droit,
 Mes ge nou suis pas ci androit.
 An cest cas fame ne suis mie.
 Miaux ameroie perdre la vie
 Que vos secrez vous descouvrisse
 Ne que ja vostre honte ouvrisse ! » v. 30588-30607

Usant à la perfection des ressources de la rhétorique, elle manie les questions oratoires, les déclarations d'amour enflammées et les serments de probité les plus passionnés. L'expression *vostre secré* résonne comme un leitmotiv au début et à la fin de ces vers, mais des jeux de répétition à effet hypnotique s'étendent jusqu'à la construction des phrases qui reposent tantôt sur l'attribution *vous estes mes cuers, vos tres cecrez, c'est ma chevance*, tantôt sur l'utilisation du présentatif destiné à mettre en relief le propos *vostres cecrez... c'est ce qui m'onneure... c'est ce qui toute me soutient*, tantôt sur l'emploi de systèmes hypothétiques fondés sur la reprise en chiasme de la même protase, après ou avant l'apodose *la foi de Dieu aroie perdue.../ se vostre secré reveloie, molt cherroië en mal degré/ ce reveloie vostre secré*.

La parole féminine se dote ainsi d'une ampleur et d'une efficacité inédites. Les effets de répétition, de gradation et de dramatisation réduisent l'interlocuteur masculin au rang d'un jouet ingénu et naïf entre les mains d'un personnage à l'intelligence redoutable, la volonté inflexible et l'absence de scrupule achevée, car ses références réitérées à Dieu et aux préceptes chrétiens masquent sous l'apparente dévotion de la paroissienne pieuse et aimante une haine féroce à l'égard d'un homme qu'elle trompe allègrement. Les rares justifications qu'il tente de lui opposer sont interprétées comme autant de pièces à charge et son silence lui-même comme une preuve supposée de son mépris, de son

¹² Voir la Genèse, 2, 24 : *ils ne font plus qu'une chair* et Matthieu, 19, 6 : *ils ne sont plus deux, mais une seule chair*.

indifférence ou de sa malignité. La dame du lai, dont la personnalité n'était que brièvement esquissée, entre crainte et faiblesse morale, se transforme dans le roman en un personnage d'une force intérieure bien étrangère à son modèle, envahissant pratiquement tout l'espace narratif et éclipsant par sa diabolique manipulation du verbe l'étrange polymorphie de son époux, presque anodine et insignifiante en comparaison de son aptitude à contrefaire l'épouse tendre et attentionnée.

Le récit se charge ainsi d'une dimension critique à l'égard des femmes qui restait en sourdine dans le lai¹³, mais se déchaîne dans cette réécriture satirique, comme dans bien d'autres épisodes du *Contrefait*¹⁴, conformément à une tradition comique misogynne solidement représentée au Moyen Âge¹⁵. Certains détails tirés du conte originel sont à cette fin significativement transformés ou déplacés. L'amour unissant le chevalier et son épouse est évoqué dans des vers qu'une lecture superficielle pourrait laisser croire similaires :

Il amot li et ele lui. *Bisclavret* v. 23

Molt l'ama et mout la prisoit
Et el lui, si con el disoit. *Renart le Contrefait* v. 30432-3

La nuance est cependant d'importance. Dans le roman, le pronom personnel désignant la femme perd une syllabe, ce qui détruit le parallélisme présent dans l'octosyllabe du lai dont les deux parties évoquaient harmonieusement l'amour conjugal partagé. L'attachement du mari dans le *Contrefait* envahit l'ensemble du vers, alors que celui de son épouse se réduit à trois syllabes, et il est aussitôt remis en question par la comparative, *si con el disoit*, subordonnant cet amour à ce qu'en revendique l'héroïne plutôt qu'à ce qu'elle éprouve réellement. Les doutes subsistant à ce sujet sont d'ailleurs bien vite dissipés. Avant même ses premières paroles, on sait la dame éprise d'un autre :

Quant Biclarel dou bois revint,
Sa fame delez lui se tint
Qui son cuer tout donné avoit
A un chevalier qu'elle anmoit. v. 30454-30457

Marie de France n'apporte cette précision qu'après l'aveu du *Bisclavret* et encore le revirement affectif de son héroïne semble-t-il justifié par la crainte que suscite en elle la métamorphose animale subie périodiquement par son conjoint¹⁶. Terrifiée par son récit, consciente d'être désormais incapable de reposer à ses côtés, elle cherche un moyen de se séparer de lui et en appelle finalement à un chevalier dont elle est aimée, mais qu'elle n'avait jamais encouragé jusque-là. Trop timorée pour affronter les implications de l'aveu qu'elle a provoqué, la dame du lai cède à son ami afin d'éloigner un mari qui ne

¹³ Voir à ce sujet P. Creamer, « Woman-hating in Marie de France's *Bisclavret* », *Neophilologus*, 93:3, 2002, p. 259-274 et A. Hopkins, « *Bisclavret* to *Biclarel*... », *op. cit.*, p. 317-322.

¹⁴ On pense par exemple, en ce qui concerne le manuscrit *A*, aux infortunes conjugales du loup Isengrin v. 1015-1223, aux tourments de Renart amoureux v. 9561 sq., à la critique des femmes infidèles v. 11022 sq. et 12621 sq., sans compter les piques disséminées ici et là, comme aux vers 3080-8 : « *Car fames savent mal glosser, / Mal retenir, molt bien losser. / Rien fors lor voulanté ne quierent ; / Toutes de telz bastons se fierent / Et ancor se la voulanté / Fust un po plaine de lanté, / En la lanté remede eüst, / Espoir elle s'aparceüst / En la lanteté maintenir. / Tost dessir, plus tost viaut tenir* », aux vers 3849-50 : « *Ha ! Con l'auteur raconte voir / Que fanmes ont po de savoir !* » ou aux vers 8748-51 : « *Ge vous conmans / Que vous eschivez le difame / De vous metre an amor de fanme, / Car de touz maus c'est la racine.* » Voir aussi les vers 5163-5404, 7763-7, 8120-1, 11031-1228 etc.

¹⁵ Voir Ph. Ménard, *Le Rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge (1150-1250)*, Genève, Droz, 1969, p. 499-504.

¹⁶ *Bisclavret*, v. 97-102 : *La dame oï cele merveille, / De poür fu tute vermeille, / De l'aventure se esfrea, / En maint endroit se purpensa / Cum ele s'en puïst partir, / Ne voleit mes lez lui gisir.*

lui inspire plus que de l'horreur, alors que la dame du roman est une épouse volage, guettant la première occasion favorable pour se débarrasser d'un cocu encombrant. Dans les deux cas, le dénouement du récit est sans appel et la traîtresse ne suscite aucune pitié. Soumise à la question, elle est contrainte d'avouer ses actes et de restituer le vêtement dérobé qu'elle a opportunément conservé. Si le lai la contraint à l'exil, le roman la prive à jamais de sa liberté en l'emprisonnant à perpétuité. Qu'elle résulte d'un manque de fermeté morale ou d'une malversation avérée, la duplicité féminine ne reste pas impunie.

On ne peut cependant ignorer que la reprise du *Bisclavret* n'est pas assumée par le romancier lui-même, mais par son double, Renart, narrateur du récit, dans un jeu très particulier de mise en abyme interrogeant autant ce qui est conté que celui qui le conte. L'histoire du *Biclarel* constitue une sorte d'*exemplum* dont use le goupil lorsqu'un brave homme vient le consulter pour savoir s'il a raison d'épouser une toute jeune femme. La transformation de Renart en conseiller conjugal, alors que ses infidélités sont notoires et qu'il admet quelques milliers de vers auparavant vivre dans la luxure et aimer toujours son amie¹⁷, est bien plus qu'une étrangeté¹⁸. Elle invite le lecteur à questionner la recomposition du lai afin d'y chercher les indices d'une entreprise déceptive menée par le narrateur, Renart, à l'égard de son interlocuteur et, plus largement, à l'égard de l'auditoire et du lecteur du roman.

À première vue, Renart adopte en tous points la posture du conteur désireux de convaincre son public, cherchant à accréditer la vérité de son récit par trois procédés, la minimisation du surnaturel, l'utilisation du référent arthurien et la mention de sources littéraires connues dans un effet de *captatio benevolentiae*. Marie de France s'appuyait sur l'observation et l'expérience partagée pour présenter l'existence des loups-garous comme un fait établi, jadis courant, attesté de tous¹⁹. Renart en appelle, quant à lui, à l'autorité d'une source littéraire écrite : il invite à chercher le conte du *Biclarel* dans le *livre du Graal*, indice fallacieux puisque le *Livre du Graal* réunit des œuvres expliquant l'origine et la *translatio* du précieux objet d'orient en occident, depuis le *Joseph d'Arimathie* et le *Merlin* en prose jusqu'à la *Queste del saint Graal* et la *Mort Artu*, mais ne contient aucune histoire de lycanthrope. Le goupil souhaite manifestement valoriser son récit en le rattachant à une tradition centrée sur une matière exemplaire et sacrée, mais l'écart est tel avec le contenu du *Biclarel* que ce contraste souligne surtout la part d'ostentation et de mystification de la parole renardienne, qui se rapproche alors singulièrement de celle de l'épouse infidèle.

La deuxième caution que Renart apporte à son conte repose dans le personnage du roi Arthur qu'il vient substituer, comme dans le court lai gallois de *Melion*, au seigneur anonyme du lai de Marie²⁰. Renart approfondit cet arrière-plan arthurien en

¹⁷ Voir v. 5069-94 (A) : « *Que toujours suis ge antaichiez/ D'un solaz qui est grant doulors./ C'est que toujours ain par amors/ Une fanmë an tre plusseures/ Dont j'ai souffert maint males oures./ Tant l'ai anmee sanz ja celer./ Quanque j'ai pehu receler./ Haper, mesconter ne tolir./ Tout ai donné sanz retenir./ Iqui ai perdu mun savoir./ Mes quant se vient a dire voir./ J'ai an tre plusseurs une ehue/ Qui a toute ma perde ehue./ El m'a tenu et ancor tient ;/ Tourjours l'ain plus quant avant vient./ Miaux l'amerai demain que hui./ Si suis liez que ge ne sui/ En leu ou oblier la puisse/ Pour conpaignie que ge truisse/ Et si soupesonne qu'autant/ N'an oit uns autres s'il i tant/ Con j'ai qui ansinc un labour/ Qui an per cors, ame et labour./ Tant l'ain que ge ne sai que fere ;/ Por li puis toute doulour trere. »*

¹⁸ Comme l'écrit K. Busby, « Arthur, Alexander and Renart in the Workshop », *Si sai encor moult bon estoire, chançon moult bone et ancienne : Studies in the Text and Context of Old French Narrative in Honour of Joseph J. Duggan*, publié par S. Marnette, J.F. Levy et L. Zarker Morgan, The Society for the Study of Medieval Languages and Literature, Oxford, 2015, p. 232 : « The idea of Renart as a marriage guidance counsellor is odd in the extreme. »

¹⁹ *Bisclavret*, v. 5-8 : *Jadis le poeit hum oïr/ E sovent suleit avenir./ Humes plusurs garval devindrent/ E es boscages meisun tindrent.*

²⁰ Sur l'absence ou la présence d'Arthur dans *Melion* et *Bisclavret*, voir J.H. McCash, « *Melion and Bisclavret : the presence and absence of Arthur* », « *Moult a sans et vallour* ». *Studies in Medieval French Literature in Honor of*

réactualisant des *topoi* familiers à son auditoire, les grands rassemblements de la cour lors des fêtes religieuses de la Pentecôte, de la Toussaint ou de Noël, témoins de la *largesse* légendaire du souverain breton et de son affection pour ses sujets. Il renforce également le rôle du roi en réunissant en lui deux personnages du lai, le souverain compatissant et le *sages hum* qui décelait dans l'attitude agressive du loup à l'égard de la dame une conduite raisonnée dont le motif méritait d'être éclairci. Dans le roman, Arthur n'a besoin de personne pour comprendre que l'attaque du loup si doux et si inoffensif jusque-là désigne une coupable. Il retrouve son prestige intact de souverain miséricordieux, aidant ceux qui en ont besoin, et de sage roi exerçant la justice avec fermeté, mais bienveillance, puisqu'il refuse de condamner la dame à mort, contrairement aux demandes du Biclarel, et se contente de l'emprisonner à jamais.

Le référent arthurien apporte à l'histoire du lycanthrope un éclat et une majesté conçus pour entraîner l'adhésion du public à un récit épuré de ses réminiscences surnaturelles, la polymorphie du héros exceptée. Il n'est plus question de la tâche transmise de générations en générations aux femmes de la lignée, cette absence de nez stigmatisant la faute commise par la dame et la monstruosité de sa trahison. La lycanthropie elle-même est présentée comme le résultat de la volonté divine, puisque Biclarel est affecté de cette tare, *ci con Dieu plaissi*. La métamorphose, clairement associée à une intervention de Dieu alors qu'elle était au cœur de nombreuses superstitions païennes, exempte le héros de tout caractère démoniaque ou maléfique afin de faciliter l'identification du public. Sous son apparence animale, le loup conserve d'ailleurs des traits le rapprochant tantôt d'un chien fidèle – il se couche la nuit venue devant la porte du roi –, tantôt d'un humain puisque par un singulier retour de l'anthropomorphisme, on le voit attaquer la perfide en la saisissant par les tresses.

Ces modifications témoignent de la maîtrise avec laquelle Renart manie le verbe et la rhétorique, ses outils de prédilection pour duper autrui. Mais certaines variations sur le récit antérieur sont plus significatives encore. Renart minimise systématiquement le rôle et la place tenus par l'amant de la dame auquel ses propres incartades conjugales ne peuvent manquer de l'identifier. Il lui évite avec méthode toutes les situations qui, dans le lai, suggéraient sa responsabilité dans le sort subi par le Bisclavret. C'est donc la femme elle-même qui suit discrètement son époux au moment où il part se métamorphoser dans les bois, et non l'amant diligenté par l'épouse terrifiée du lai. C'est elle encore qui lui dérobe son vêtement, avant de sommer son ami de venir la retrouver afin qu'ils puissent se marier, lui faisant croire à son veuvage. Le rôle de l'ami est ainsi réduit à sa plus stricte utilité. Il n'offre plus sa collaboration à la trahison perpétrée envers le Biclarel et en ignore tout. Souscrivant aux moindres faits et dires de la dame sans jamais les interroger, il semble n'être qu'un jouet entre ses mains, à l'image de son prédécesseur, dans un effet de miroir renforcé par des échos narratifs tendant à l'ériger en victime supplémentaire de cette entité féminine machiavélique :

Biclarel la dame espoussa
Et quanqu'elle dit il losa. v. 30430-1

S'amie que il tant losa
De son bon gré il l'espoussa. v. 30676-7

Une fois devenu le nouvel époux, l'amant n'est même plus mentionné lorsque le Biclarel aperçoit sa femme à la cour du roi. Chaque chevalier est pourtant assis là avec sa dame, mais sa présence à lui est entièrement oblitérée, si bien que tout le passage du

lai dans lequel le Bisclavret attaquait son remplaçant disparaît du roman. Renart narrateur préfère transformer en fantoche le personnage de l'amant, si proche de lui, plutôt que d'admettre la part de responsabilité du deuxième homme dans toute relation adultère, focalisant ses anathèmes sur l'épouse.

Mais cette transformation de Renart, notoirement volage, en chantre de la fidélité conjugale, ne mérite-t-elle pas d'être examinée avec précaution ? Faut-il vraiment réduire son récit à une fable sexiste fustigeant la femme infidèle et exemptant l'homme de toute critique ? Peut-on d'ailleurs croire sans hésitation que Renart condamne uniment cette dame maniant à la perfection *faintise* et *faus sanblant*, les fondements même de son art, la *renardie* ? Ce trompeur prêtant sa voix à une rouée illustre surtout la manière dont le mensonge domine le monde. Le véritable message de cette réécriture ne serait-il pas alors qu'il faut savoir mystifier si l'on veut régner ? Certes, la dame est punie, mais sa virtuosité rhétorique force l'admiration et la rend bien plus fascinante que les personnages masculins, si falots et si inconsistants comparés à elle. Ses assertions sont parfois si pertinentes qu'elles parviennent à convaincre le possesseur du manuscrit isolant d'un trait vertical dans la marge de gauche les adages qu'elle a énoncés²¹. La supériorité et l'ascendant que la perfide exerce sur son loup-garou de mari, objet de son mépris et de ses tours de dupe, ne reflètent-elles pas finalement les relations de Renart et d'Isangrin lui-même ? L'ambiguïté de la leçon délivrée par le conte transparaît jusque dans la distorsion s'insinuant entre l'*incipit* et l'*explicit*. Les premiers vers dénonçaient les périls menaçant l'homme au sein du mariage en raison de duplicité féminine :

« Trop est cilz fox qui se marie
An fame de jolive vie,
Ce dou tout ne se viaut souffrir
Et lui a toute honte offrir
An touz periz d'ame et de cors,
Dont il ne sera ja jour hors,
Et qui leurs cuers bien conneüst,
Ja an telz periz ne feüst,
Mes por ce nes connoist nus mais,
Quar un te di, autre te fais. » v. 30402-30411

La conclusion restreint drastiquement l'étendue de ces attaques initiales en réduisant l'intention didactique à quatre octosyllabes :

« Dont voiz tu que folemant ouvre
Qui a sa fame se descouvre
Dou secré qui fait a celer,
S'a touz ne le viaut reveller. » v. 30858-30861

Seule subsiste la nécessité de ne pas confier de secrets à son épouse, faute de pouvoir compter sur sa discrétion. Alors que l'ouverture du récit dramatisait les ravages causés par la versatilité et la perfidie féminines en évoquant le déshonneur et les périls tant physiques que spirituels guettant les maris infortunés, l'ultime enseignement de l'histoire se limite à une accusation dont la gravité s'est singulièrement amoindrie : les femmes sont incapables de garder une confiance pour elles. Le décalage instauré par cette morale avec l'aventure du Biclarel est si flagrant qu'il est difficile de ne pas penser que Renart se joue de sa posture de conseiller et de pédagogue, laissant au destinataire de son discours la charge de montrer assez d'esprit pour savoir démêler la vérité des

²¹ Voir les vers 30486-9 : *Quant fame et mariz sont ansamble/ Et l'uns le chatel a l'autre amble,/ Et chascuns fait sa bource coie/ Il ne peuvent tenir bonne voie.*

faux semblants. Sous le masque du narrateur, Renart livre un récit illustrant avant tout le triomphe de la duplicité.

La réécriture du *Bisclavret* offre ainsi un aperçu de la virtuosité du romancier multipliant les niveaux d'interprétation de ses textes sources comme de leur recomposition. Limiter le *Biclarel* à une satire misogyne de la rouerie féminine néglige le jeu de masques et de doubles instauré par le *Contrefait* entre l'héroïne et le narrateur Renart qui partagent tous deux une même *maestria* verbale, un même machiavélisme ... et une même haine du loup ! C'est oublier également les liens ambigus unissant Renart et son créateur, l'auteur lui-même qui, tout en condamnant l'hypocrisie, ne peut s'empêcher d'admirer ceux et celles capables d'utiliser cette arme pour se défaire de leurs ennemis et triompher dans le siècle²². En ayant choisi le métier d'apothicaire, il est d'ailleurs le premier à recourir au pouvoir trompeur de la parole afin de transformer les décoctions les plus simples en remèdes rares et précieux aux yeux de ses patients²³. Mais n'est-ce pas également le propre de notre romancier que de savoir métamorphoser par la prolixité de son verbe une réalité décevante en un univers illusoire, mais fascinant ?

Corinne PIERREVILLE
 Université Jean Moulin –Lyon 3
 CIHAM UMR 5648

²² Voir J.R. Scheidegger, « Renart dans les branches : comique et réflexivité », *Comique, satire et parodie dans la tradition renardienne et les fabliaux*, Göppingen : Kümmerle, 1983, p. 116 : « Le narrateur se réfléchit dans la figure de Renart, comme Renart se mire dans le personnage du narrateur ». On pourra lire également à ce sujet Ch. de Saulnier, « Le clerc auteur et personnage dans *Renart le contrefait* », *Le clerc au Moyen Âge, Senefiance*, 37, 1995, p. 515-528.

²³ Voir dans le manuscrit *A* les vers 6399-6501 résumés par la formule des vers 6497-8 : *Briemant parler, toz lor gueaing/ N'est que decevance et mehainz*. Voir aussi J.R. Scheidegger, *Le Roman de Renart ou le texte de la dérision*, *op. cit.*, p. 339.

Le Biclarel dans *Renart le Contrefait* ms. BnF fr. 1630

« Trop est cilz fox qui se marie²⁴
 An fame de jolive vie,
 30404 Ce dou tout ne se viaut souffrir
 Et lui a toute honte offrir
 An touz periz d'ame et de cors,
 30408 Dont il ne sera ja jour hors,
 Et qui leurs cuers bien conneüst,
 Ja an telz periz ne feüst,
 Mes por ce nes connoist nus mais,
 Quar un te di, autre te fais.
 30412 Par **Biclaret** le peuz savoir
 Qui tres bien t'an dira le voir.
Biclarel fu uns chevaliers
 Hardiz et courageus et fiers,
 30416 Plains de noblece et de vertu,
 De la meson le roy Artu,
 Mes de ce trop a blamer fist
 Qu'il crut se que sa fame dist.
 30420 Acez de tieux an est ancore !
 Amours courut **Biclarel** sore.
 Son cuer an une dame mist
 Et si formant anmer le fist,
 30424 An li si formant se fia,
 Que a li panre se lia.
 Molt c'est an home folie mise
 Quant il pert sa bonne franchise²⁵
 30428 Et se lie pour sa vie user
 An ce qu'il deüst refuser.
Biclarel la dame espoussa
 Et quanqu'elle dist il losa.
 30432 Molt l'ama et mout la prisoit
 Et el lui, si con el²⁶ disoit.
Biclarel, si con Dieu plaissi,
 Ot une taiche qu'i taissi
 30436 Et que nulz forz lui ne seüst, [188b]
 Se sa folie ne feüst.
 Po avient que hons telz taiche oit²⁷,
 Quar chascun mois beste il²⁸ estoit.
 30440 Deus jours trestoz antiers ou .III.
 Demouroit beste par le bois.
 Avec autres bestes onjoit
 Et char de beste crue manjoit,

²⁴ Une manicule dans la marge de gauche pointe ce vers. Les majuscules en gras de l'édition correspondent à des majuscules en rouge dans le manuscrit.

²⁵ Dans la marge à gauche, l'abréviation pour nota.

²⁶ La transcription le de Hopkins est une coquille.

²⁷ La transcription dit de Raynaud et Lemaître est fautive. On lit clairement oit, P3 du subjonctif présent de avoir, confirmé par la rime.

²⁸ La forme besteil chez Raynaud et Lemaître est fautive.

30444 Et conme lous grans et corsus,
 Fort cuir et de mambres ossus,
 Ne pour ce ne perdoit son san,
 Sa memoire ne son asan.
 30448 Ge te conte tout verité
 Et certain conme autorité.
 Ou livre dou Grael est mis ;
 La l'orras, se tu tout le lis.
 30452 Trois jours se fu ou bois tenus
 Quant a l'ostel fu revenus.
 Quant **B**iclarel dou bois revint,
 Sa fame delez lui se tint
 30456 Qui son cuer tout donné avoit
 A un chevalier qu'elle anmoit.
 Lors l'a par faintise aprochié
 Et par faus samblant atouchié.
 30460 Humblë, antre plorer et rire,
 Piteussemant li print a dire :
 "Sire, quant Dieux, qui tout crea,
 L'asambler de nous otre
 30464 Et vost qu'antre nous deus fusiens
 Uns cors et un cuer eüssiens,
 Uns sanc et une voulanté,
 L'uns fust ansinc an l'autre anté,
 30468 Sanz couvrir et sanz decevrer,
 Ansinc devons andui ouvrer²⁹.
 S'ansinque n'est, nous meferrons,
 Et ancontre Dieu mout errons.
 30472 Androit de moi n'i erre mie :
 De cuer, de cors suis vostre amie,
 Sanz couvrir fet ne voulanté,
 N'onques mes cuers ne fu tanté
 30476 De vous celer rien que ge sante.
 Ne cuidiez pas que ge vous mante !
 S'un de mes pancers vous celoie, [188c]
 Ge croi qu'an celle hore morroie !
 30480 Dieux ne nous vost pas assambler
 Pour les pancers l'un l'autre anbler
 Ne por estre coiz ne cuvers,
 Mes por estre a l'un l'autre uvers³⁰,
 30484 Car se de moi vous vous couvrez,
 Au darrier le pis an avrez.
 Quant fame et mariz sont ansamble³¹
 Et l'uns le chatel a l'autre amble,
 30488 Et chascuns fait sa bource coie,
 Il ne peuvent tenir bonne voie
 Ne bonne fin tenir ne peuvent,

²⁹ Hopkins transcrit *onerer*, ce qui rend l'octosyllabe fautif et supprime la rime riche avec *decevrer*.

³⁰ a. *univers*. *Corr. pour le sens*.

³¹ Un trait vertical dans la marge descend de ce vers jusqu'au vers 30489.

Et conme dui conpaignon veulent
 30492 Chascuns fere sa tiranlire,
 Lonc temps ne peuent estre sanz ire.
 Conpaignie tout un doit estre ;
 Ne doit couverture ne mestre,
 30496 Car quant l'an celle ou met a part,
 Bonne conpaignie se depart,
 Ne jusques lors ne partira
 Que li uns par cuvrir ira,
 30500 Ou par desdain ou par malice.
 Conpaignie se part par tel vice
 Et Dieux meïmes s'an depart
 Si tost con chascuns met a part.
 30504 Androit de moi ge n'i met mie ;
 Ge n'ai ne sai que ne vous die,
 Mes vous savez et si ouvrez
 Par coi conpaignie decevrez,
 30508 Que vostre cuer me celez tout.
 Dieux³² vous an herra, ge m'an dout !
 Ge conparrai vostre pechié
 Et si n'i suis point antaichié !
 30512 — Pour coi, dist Biclarel, avez
 Se mantehu ? — Si nou³³ savez ?
 — Ce j'ai rien meffait, si le dites !
 Tant respondrai que g'iere quites.
 30516 — Par³⁴ foi, dit elle, et dite soit !
 Vous avez ne sai quel reçoit
 Et a celui quelle privee voie
 Qu'il n'est nus qui la vous voie³⁵
 30520 Fors que isaus que vous voulez [188d]
 Et cest afaire me celez.
 Ne sai se i alez pour bien,
 Mes androit moi pour mal le tien
 30524 Et desir ai que le vous die.
 A moi qui sui si vostre amie,
 Conmant pouez vous ja celer
 Vostre venir ne vostre aler ?
 30528 Autre amie querez de moi !
 Certes, sire, se poise moi.
 G'en ai au cuer si grant annui,
 S'il est voir c'onques vous connui,
 30532 Car bien suis de vous departie,
 Quant contre moi fetes partie
 Et alez vos chemins cuvers

³² Le x de Dieux, oublié par Raynaud et Lemaître et par Hopkins, est bien lisible dans le manuscrit.

³³ Hopkins, Raynaud et Lemaître transcrivent non, alors qu'il s'agit de nou, enclise de ne le. Nous proposons ici une ponctuation différente des éditeurs antérieurs, en faisant de Si nou savez ? une intervention de la dame. « Pourquoi avez-vous rappelé tout cela ? demanda Biclarel. — Ne le savez-vous pas ? — Si j'ai commis la moindre faute, dites-le moi ! J'en répondrai et j'en serai quitte. »

³⁴ Pau foi. Corr. pour le sens. Ni Raynaud et Lemaître, ni Hopkins ne signalent cette erreur du copiste.

³⁵ - I.

30536 Qui a moi dussent estre uvers.
 Certes, des or ne quier plus vivre,
 Quant d'amour ne me volez sivre !”
 Lors se print la dame a plorer
 Et sus li fort la mort orer
 30540 Et dist : “Trop suis pute eüree !
 Miaux me vausist estre acouree
 Qu'avoir prins mari qui me het,
 Qui nullë achoison n'i set !”
 30544 **Biclarel** fu mout esbaÿ,
 Quant sa fame ansinques oÿ.
 “Dame, dist il, ne pancez mie
 Que ge oie fors vous nulle amie.
 30548 Miaux voudroie estre detranchiez
 Que g'en fusse ja antaichiez,
 Mes j'ai un mien secret couvine
 Que nulz ne set ne ne devine.
 30552 Fors a Dieu ge ne le diroie,
 Que jamés jor honneur n'aroie
 N'an nulle court n'iere prisiez,
 Se chascuns an iere avisiez.
 30556 Desplaisir avoir n'an devez,
 Ce celle chose ne savez,
 Car contre vous an rien ne peiche
 Ne contrë autrui, que ge saiche.”
 30560 **Quant** ses paroles furent dites,
 Ne fu pas a la dame quites,
 Qui formant a plorer se prist, [189a]
 Conme ses moz de lui aprist.
 30564 “Sire, dist ellë, or vaut pis !
 Or me tenez vous trop pour vis,
 Por sotë et por bourderesse,
 Pour haÿneusse et tanceresse,
 30568 Mauvesse, faillant, plainne d'ire,
 Quant voz³⁶ secrez ne m'osez dire !
 Or nous tenons pour decevrez ;
 Lit et ostel par vous avrez
 30572 Et par vous vous gouverneroiz
 Et an autrui fiance auroiz.
 Puis que ge ne sui dou savoir
 Digne, autrui vous estet avoir.
 30576 Decehue seur toutes fammes
 Suis, et a honte et a difames,
 Quant j'ai perdu et ame et cors.
 Or me demeure trop la mors !”
 30580 **Quant Biclarel** vit ceste vie,
 Et voit que il ne durra mie,
 “Dame, dist il, vous le sarez,
 Mes par tel convenant l'arez

³⁶ *Le z.final de voz n'est transcrit ni par Raynaud et Lemaître, ni par Hopkins, qui éditent vos.*

30584 Et dou cuer le m'afierez
 Qu'a personne ne le direz.
 — Sire, dist elle, or n'i failliez.
 Se jou di, le col me tailliez.
 30588 Conmant pancez que gié le die ?
 Vous estes mes cuers et ma vie,
 M'esperancë et m'atandue !
 La foi de Dieu avroie³⁷ perdue
 30592 Et d'anfer portiere ceroie,
 Se vostre secré reveloie !
 An vostre secré gist m'anneur ;
 Ce sevent tuit, grant et meneur.
 30596 Vostres cecrez, c'est ma chevance,
 C'est ce qui m'onneure et avance !
 Vostres³⁸ secrez an vie me tient ;
 C'est ce qui toute me soutient.
 30600 Molt cherroië an mal degré,
 Ce reveloie vostre secré ;
 Mout seroie or famë a droit,
 Mes ge nou³⁹ suis pas ci androit.
 30604 An cest cas fame ne suis mie. [189b]
 Miaux ameroie perdre la vie
 Que vos secrez vous descouvrisse
 Ne que ja vostre honte ouvrisse !
 30608 Ancor n'avez gaires vehu
 Que mes vesines oient sahu
 Ne vostre courrouz ne vostre ire,
 Pour ce que ne lor ai que dire,
 30612 Et certes mout a loer fais
 De ce c'onques ne fu, me tais,
 Car maintes aferment et jurent
 Les choses que onques ne seurent.
 30616 Ge ne suis pas de tel nature,
 Car de controuver ge n'ai cure.
 Mal avez votre vie usee,
 Quant chose a tere m'est celee !"
 30620 Lors **B**iclarel li a ouvert
 Ce qu'il avoit adés couvert.
 "Dame, dit il, j'ai tel eür,
 Sanz mal avoir et sanz peeur,
 30624 Car chascun mois beste devien ;
 Ou bois an la forest me tien.
 An un secret me vois tapir
 Et toute robe desvestir,
 30628 Et lors sui ge deus jors ou .III.
 Beste sauvage par le bois,

³⁷ D. roie p.

³⁸ Raynaud et Lemaître omettent le -z final de cecrez ou secrez aux vers 30596 et 30598, Hopkins n'omet que celui du vers 30598.

³⁹ Hopkins, comme Raynaud et Lemaître, édite non, alors qu'il s'agit de nou, enclise de ne le.

Et tant con g'i suis, ge manjue
 Conmë autre beste char crue.
 30632 Con j'ai la esté, ge me velz
 Et d'icelui ceCRET leu elz⁴⁰,
 Mes qui ma robe m'osterait,
 Trop grant durté il me feroit,
 30636 Car a toujours beste ceroie
 Jusqu'a tant que ge la rauroie
 Ou jusque ge devroie morir,
 Que nulz ne m'an pourroit garir
 30640 Et pour ce me met ge an repost
 Que nulz hon ma robe ne m'ost.
 Or vous ai ge dit mun secré.
 Or le vieilliez si panre an gré
 30644 Que nulz ne connoisse ma taiche
 Ne mun convine ja ne saiche."
 Quant la dame se⁴¹ escouta, [189c]
 Moins l'an cremut et moins douta,
 30648 Et pansa : "Or ai ge asuvi
 Ce que ge ai lons tans suÿ."
 Et dist : "Ge me tien a paiee ;
 Mes amis soiez, ge vostre amie⁴².
 30652 Ge croi tout se que vous me dites ;
 De touz maus voloirs soiez quites.
 Tant ai le cuer dous, debonnere,
 Que ge ne sai fors que paiz fere."
 30656 Atant se taist et plus n'a dist.
 An son cuer se qu'elle oï mist.
 Li tans vint que aler s'an dut
 Biclarel⁴³ ; ou bois se resmut.
 30660 Sa fame mout po antanti,
 Mes commë aler l'an santi,
 Tout bellemant l'a pourcehu ;
 Jusquë ou secret l'a vehu.
 30664 Bien vit ou il sa robe a misse.
 Bien vit sa maniere et sa guisse ;
 Sa robe prant et si l'an porte⁴⁴.
 Moult se deduit, mout se deporté.
 30668 Dist : "De mari suis desevee
 Pour estre a mun ami livree !"
 Lors a son ami fist savoir
 Que or pouoit sa joie avoir
 30672 Et que ses mariz mors estoit
 Et que mes lui rien ne⁴⁵ doutoit.

⁴⁰ Hopkins remplace velz et elz à la rime par veuz et euz, ce qui rend difficile l'identification des présents de l'indicatif dialectaux des verbes vestir et essir (eissir, issir).

⁴¹ Ni Hopkins, ni Raynaud et Lemaître n'ont reconnu le s de se, et ils éditent le.

⁴² Ces deux vers présentent une rime imparfaite qu'on pourrait aisément corriger en substituant le participe passé féminin picard a paie à a paiee. La forme verbale soiez subit une synérèse dans ce vers et compte pour une syllabe.

⁴³ Le B majuscule manque dans le manuscrit.

⁴⁴ Hopkins transcrit portee ce qui rend l'octosyllabe fautif et supprime la rime avec deporté.

Li chevaliers cui fu amie
 Sus ce que oï ne tarda mie.
 30676 S'amie que il tant losa
 De son bon gré il l'espousa
 Et longuemant il la maintint.
Biclarel a sa robe vint.
 30680 Quant n'a treuvé, c'est esmeüs.
 Des or voit qu'il est deceüs
 Par sa fame qui l'a traï,
 Et lors ou bois se retraï
 30684 Et conme beste se maintint ;
 Ou miaux que il pot se contint.
 De lui vous lesserai ester ;
 Sa avant m'an orroiz conter.
 30688 Dou roi Artus te veil retraire [189d]
 Qu'a touz bons jors siaut feste faire,
 Panthecoste, Tozsains, Noé,
 Dont il estoit par tout loé.
 30692 Touz les barons y assambloit,
 Dont an son cuer il se mambroit ;
 Dames, escuier y venoient,
 Et tuit cil qui de lui tenoient.
 30696 Ansinques s'ordonnance fu.
 A une Panthecouste feu
 Que li rois vost aler chacier
 Por sa grant feste solacier
 30700 Devant cel jor .III. jors ou .III.,
 Tant pour chacier con pour esbatre,
 Et pour panre la venison,
 Por fere sa grant garnison.
 30704 De chacier formant se pena
 Et des chiens assez i mena ;
 Ou bois se fierent sanz arest.
Biclarel fu an la forest
 30708 Conme beste orible et sauvage.
 Li chien qui furent ou boquaige,
 Qui mout menerent grant tampeste
 Ont acueillie celle beste.
 30712 Molt la suient a grant effors.
Biclarel qui fu fiers et fors
 Les chiens de neant n'atandi,
 Mes a bien fuïr s'antandi.
 30716 De son san n'estoit desnuez,
 Combien qu'an beste fust muez.
 Vers le roi est venus fuiant
 Et li chien après lui suiant.
 30720 Droit a l'estrier Artus an vint
 Et ileques touz coiz se tint ;
 Chiere li fist d'umilité.

⁴⁵ r. dedoutoit.

30724 Au roi an print mout grant pité,
 Quant il vit la beste aparant
 Qui a lui venoit a garant,
 Et dist : “Beste, a garant me tiens
 Et ge te garderai des chiens !”
 30728 Lors les chiens de lui devia
 Et adés cilz s’umilia.
 Au roy⁴⁶ Artus pitié an print. [190a]
 Ses chevaliers apeler print ;
 30732 La beste a genouillons estoit
 Qu’an umilité se metoit.
 Chascuns mout s’an mereveilla ;
 Plussors foiz chascuns se seigna
 30736 Et dirent tuit an audiance
 Que se est grant senefiance.
 “Ceste beste a raison an li !
 Rois, or aiez pitié de li !
 30740 Ne souffrez qu’elle soit occisse
 Par veneurs, ne par chiens mal mise !”
 Et li rois leur a otroié.
 Atant li rois c’est avoïé⁴⁷ ;
 30744 An sa cité arriere vint.
 La beste adés lez lui se tint ;
 Delez son estrier se metoit.
 Umilians adés estoit
 30748 An toz chemins, an toz santiers.
 Li rois la veoit voulantiers
 Et point il ne la despisoit.
 A l’uis de sa chanbre gisoit.
 30752 Li jors vint, li chevalier vindrent
 Qui mout noblemant se contindrent ;
 Dames y ot et chevaliers
 Plus de deus cenx et deus milliers.
 30756 La fame **Biclarel** i feu
 Qui de nouvel marie feu,
 Qui fu noblë et honoree.
 De sandez, de pailles⁴⁸ doree,
 30760 Molt noblemant se contenoit
 Au grant estat qu’elle menoit.
 Molt y ot gent de toutes guises ;
 Es sales furent tables mises.
 30764 Chascuns chevaliers se seoit
 Et sa fame lez lui avoit.
 La beste adés le roy suï
 Et mout formant le conjoï.
 30768 Lors la beste antra ou palais,

⁴⁶ Ni Hopkins, ni Raynaud et Lemaître n’éditent le y de roy pourtant bien lisible dans la copie, mais lui préfèrent roi. Il en ira de même au vers 30766.

⁴⁷ Hopkins édite otroie et avoie à la rime, ce qui rend les octosyllabes fautifs et ne permet pas de reconnaître les participes passés.

⁴⁸ Hopkins omet le -s de pailles.

A col tandu, a grant eslais.
 Sa famë a la table voit
 Qui antre plussors se ceoit,
 30772 Bien ascesmee et bien assisse. [190b]
 Par les treces l'a aus dans prise.
 Grant col⁴⁹ li fiert anmi la face
 Par po le vis ne li efface.
 30776 A la terre l'a estandue.
 Ja li eust merite⁵⁰ randue,
 Quant li chevalier li coururent,
 Qui tuit mereveillié an furent.
 30780 Ja li ussent fait grant desroy,
 Ce ne fust por l'amour dou roy.
 Quant li roys se fait a sahu,
 Grant mereveille an a ehü
 30784 Et dist : "Sanz cause n'est ce mie
 Que la beste l'a anvaÿe.
 Or lessons veoir que cera
 Et que la beste ancor fera
 30788 Qui vers touz se porte humblemant⁵¹,
 Fors vers celi tant seullemant."
 Cel soir tuit au souper revindrent ;
 Aus tables et aus dois se tindrent,
 30792 Mes celle dame pas n'i feu,
 Pour ce que trop pooreuse feu,
 Car de la beste bien savoit
 Qui elle iere et quel cuer avoit.
 30796 Forfaite anvers li se santi ;
 Pour ce au venir ne s'asanti.
 Li rois conmande que la beste
 Alast autour par mi la feste
 30800 Pour savoir s'a nul greveroit
 Ne s'a nelui annui feroit.
 Ansinc fu con li rois le dist.
 La beste nul samblant ne fist ;
 30804 Touz les ancline et humelie,
 Car fors a touz bien ne vost mie,
 Mes quant sa fame n'a trouvé,
 Qui d'onnor l'a tout decevré,
 30808 Si connance grant deul a faire.
 Lors hors dou palais se va traire
 Et si avale les degrez ;
 En la ville s'an est antrez.
 30812 La dame qui blecie estoit
 Savoit mout bien de coi c'estoit ;
 Pour ce a congié rouvé et quis [190c]
 Pour peeur qu'elle n'eüst pis.

⁴⁹ Par graphie inverse, col équivaut à cop, « coup ».

⁵⁰ Hopkins édite Ja li eüst mort randue, à la suite d'une erreur qui réduit l'octosyllabe à sept pieds.

⁵¹ La leçon humblamant de Raynaud et Lemaître est une coquille.

30816 La beste avale le degré
 Qui n'a mie ancor fet son gré.
 Tant quist qu'il a celle trouvé⁵²
 Qui sus un cheval fu montee,
 30820 Pour ce que aler s'an vouloit.
 Si tost con la beste la voit,
 Au piz li lance, aus dans la serre ;
 Dou cheval l'abat jus a terre.
 30824 Sus li lancë a grant alee.
 Ja l'eüst morte et devouree,
 Quant la gent li ont rescuÿe
 Et elle qui cria : "Haÿe !"

30828 La bestë arrier s'an repaire
 Qui conmance grant deul a faire
 Et crie et brait a grant eslais
 Si que il n'ot nul ou palais
 30832 Qui ne s'an soit mereveilliez.
 Meime li rois s'an est seigniez
 Et jure que il viaut savoir
 De celle aventure le voir.
 30836 Tantost la dame prandre fist
 Et an tres maus lians la mist,
 Et jure qu'il la destruira
 Ou ele verité dira.
 30840 Quant celle le roy antandi,
 Sauve sa vie⁵³ se randi.
 Toute la verité jaÿ
 Et conmant son seigneur traÿ
 30844 Par sa mansonge et par sa lobe,
 Et ancor li⁵⁴ garde sa robe.
 Trestuit mout de se s'esbaïrent,
 Quant il ses paroles oïrent.
 30848 **B**iclarel ont la amené
 Qui par sa fame est si pené.
 Li rois fist que la robe vint ;
 Dedans se boute et hon devint.
 30852 Lors a tout son meschief conté,
 Conmant sa fame l'a donté,
 Si requiert qu'elle soit occisse,
 Et lors fu elle antre murs mise
 30856 Dont onques puis el n'issi hors. [190d]
 Ceste avanturë avint lors.
 Dont voiz tu que folemant ouvre⁵⁵
 Qui a sa fame se descouvre⁵⁶

⁵² On note l'erreur commise par le scribe qui écrit trouvé à la rime avec montee, par attraction avec les deux vers précédents.

⁵³ Hopkins ne reconnaît pas le complément circonstanciel au cas régime absolu sauve sa vie, « sur sa vie sauve », et transcrit [Pour] sauve[r] sa vie se randi, ce qui crée un vers de neuf syllabes.

⁵⁴ Hopkins transforme ce vers en Et ancor [ou] li garde sa robe, ce qui ajoute une syllabe, faute d'avoir compris « mais elle lui conserve encore son habit ».

⁵⁵ Dans la marge à gauche de ce vers est tracée une croix sous laquelle apparaît l'abréviation pour nota.

30860

Dou secré qui fait a celer,
S'a touz ne le viaut reveller. »

⁵⁶ *Dans la marge à gauche de ce vers est tracée une croix sous laquelle apparaît l'abréviation pour nota.*